

Compte-rendu de la réunion CHSCT exceptionnelle du 15 septembre 2017

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du CHSCT du 2 Mars 2017
- 2) Points sur les accidents de travail, trajets, absentéisme et maladies
- 3) Points sur les incidents, incivilités, agressions et fiches RPS
- 4) Point sur les inspections
- 5) Point de situation sur le télétravail
- 6) Questions diverses

1) Approbation du PV à l'unanimité

2) Points sur les accidents de travail, trajets, absentéisme et maladies

La prévention menée a permis de stabiliser le nombre d'accidents du travail. Ratio 5 pour 1000

Si le nombre total d'arrêts maladie baisse, le nombre d'arrêts supérieurs à 10 jours augmente fortement. La CGT demande un détail sur la typologie, population et durée de ces arrêts de longue durée.

La CGT demande à la direction de donner au CHSCT le ratio de tous les arrêts par rapport aux effectifs salariés.

La DG est en veille sur les arrêts longue durée, prévoit un état des lieux région par région et proposera un plan d'action

Pour infos la CGT a interrogé afin de savoir quelles maladies professionnelles sont répertoriées à Pôle Emploi
Pour mémoire le burn out n'est pas reconnue dans liste des maladies professionnelles

3) Points sur les incidents, incivilités, agressions et fiches RPS

Il y a de plus en plus de fiches signalements et notamment en provenance de la DPRS suite au menace de DE qui disent qu'ils se rendront sur site.

Les membres du CHSCT ont alerté sur ce point, la direction a ainsi pu mettre en place des procédures. Il est important de faire des fiches incivilités lors de mails, téléphones ou visites récurrentes.

A nouveau la CGT demande à la direction de fournir les fiches RPS en temps réel, au plus près de l'émission de la fiche ou de l'événement. Il semblerait que la procédure actuelle soit une consigne de la DG. Une rencontre avec l'inspecteur du travail est prévue.

Dans le cadre du suivi du plan d'action de prévention de Flers, la direction nous affirme son désir de stabiliser l'ELD. Le collectif souhaiterait des réunions collectives, des espaces de paroles, avec Présence Conseil alors que la

direction les encourage à appeler directement. Il est également retenu que dans le cadre des échanges CEP qui vont reprendre dans chaque agence, des temps de paroles sont prévus !!!

En revanche à Falaise les interventions de Présence Conseil prévues cet été n'ont toujours pas été réalisées.....

5) Point sur le télétravail et travail sur sites de proximité

Chaque salarié en télétravail va signer un Avenant de contrat. Il appartient à l'agent d'aménager son espace de travail. Un entretien sera réalisé au bout des 2 premiers mois entre direction et salariés pour faire le point. Sur les sites de proximité, le lien hiérarchique reste celui du site d'origine. Le salarié ne pourra pas devenir une variable d'ajustement pour l'agence qui l'accueille. Il travaillera bien pour son site.

6 Point divers

Nous avons évoqué les observations dans le cadre de la relation de service. Nous reprochons à la Direction un délai trop long entre le moment où fut présentée la relation de service, et le déploiement des observations qui arrivent 6 mois après. On assure que les fiches d'observations remplies par le N+1 serviront de base d'échanges mais ne seront pas conservées au-delà de l'ESA.

La première session des formateurs sur la nouvelle convention UNEDIC n'est pas satisfaisante du tout. Le contenu a été conçu par un organisme extérieur, en décalage avec l'identité professionnelle de nos collègues indemnisation.

Votre élu CGT au CHSCT : Christine CONTESSE

Représentant syndical CGT : Anne Détruit

*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contacter les militants
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2017
que nous vous proposons ci-dessous.*



Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie Année 2017

Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel : E-Mail :@

A retourner auprès du militant de votre choix